



Renouvellement Décideur en entreprise non soumise à agrément

- A la suite d'une formation de 7h minimum

Thèmes de formation	Horaire
Réglementation et sécurité environnementale	4 à 5h
Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public	2 à 3h
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	7h

Public

Agriculteurs ; pépiniéristes ; agents territoriaux

Prérequis

Certificat en cours de validité et respectant des délais de renouvellement 3 à 6 mois.

Modalités d'admission et délai d'accès

Entretien – fiche d'inscription et signature d'un contrat ou convention de formation dans un délai de 8 à 15 jours après la demande

Objectifs

Acquérir son certificat individuel

Moyens et méthodes pédagogiques

Exercices pratiques et interactifs écrits et oraux

Nombre de participants

5 à 20 participants

Dates de la formation

Au fil de l'eau et sur demande

Durée

7 heures

Modalités d'évaluation

Test

Validation

Attestation de formation et Certificat

Suite de parcours

Possibilité d'acheter et d'appliquer après la demande effectuée sur le site Service-public.fr

Accessibilité

-Locaux : Réglementation ERP –Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

Programme de formation

Voir ci-dessus

Lieu : région des Hauts de France

Tarif

210 € par jour de formation - possibilité de prise en charge par l'OPCO ou par le CPF – nous consulter

Contact

LE CENTRE - Tél. 03.21.46.14.66

Mail :

coulogne.formation@lyceedecoulogne.cneap.fr

Responsable pédagogique et référent :

GRUSON Sébastien Tél. 03.21.46.14.66

Mail : sebastien.gruson@lyceedecoulogne.cneap.fr

(Indicateurs de résultats : Information chiffrée sur le niveau de performance et d'accomplissement de la prestation

100 %

De validation des
acquis

98 % ★

DE STAGIAIRES
SATISFAITS

- Moyenne issue de la consolidation des indicateurs de performance de Coulogne Formation pour l'année 2018-2019